



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 18 décembre 2019

Communiqué de presse

Élections des conseillers municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2020 - *Modalités de dépôt des candidatures* -

Dans le cadre des élections des conseillers municipaux et communautaires des dimanches 15 et 22 mars 2020, la préfecture vous informe des modalités de dépôt des candidatures fixées par l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2019.

Les candidatures seront reçues uniquement à la préfecture, au bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation. Les candidats devront préalablement se présenter à l'accueil général de la préfecture (accès par la rue Louis Blanc).

Pour le 1^{er} tour, la réception des candidatures se fera du 10 au 27 février 2020 :

- Du lundi 10 au vendredi 21 février 2020 :
 - 08h30 à 12h30 et 14h30 à 16h00 (lundi, mardi et jeudi) ;
 - 08h30 à 12h30 (mercredi et vendredi) ;
- Les 24, 25 et 26 février 2020 (carnaval), une permanence sera mise en place entre 08h00 et 12h00 pour le recueil des candidatures ;
- Jeudi 27 février : 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h00 (heure limite).

En cas de second tour, le dépôt des candidatures se fera du 16 au 17 mars 2020 :

- Lundi 16 mars : 08h30 à 12h30 et 14h30 à 16h00
- Mardi 17 mars : 08h30 à 12h30 et 14h30 à 18h00 (heure limite)

Pour accompagner les candidats dans leurs démarches, le ministère de l'Intérieur a publié sur son site internet :

[un memento à l'attention des candidats aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020](#)
[les documents officiels \(Cerfa\) nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature](#)

Ces documents sont également consultables sur le site internet de la préfecture de la Martinique : <http://www.martinique.gouv.fr/>

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42
oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972